

**PLAN URBANISME CONSTRUCTION
ARCHITECTURE**
Département Sociétés Urbaines et Habitat

**CONSULTATION INTERNATIONALE
DE RECHERCHE PROSPECTIVE**

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET HABITAT
--

Remise des propositions le **31 mai 2006 avant 16 h**

Mars 2006

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer - DGUHC/ PUCA
La Grande Arche Paroi Sud 92055 La Défense Cedex

*Ce texte a été rédigé par Francine Benguigui et Mai Huynh (PUCA)
avec la collaboration scientifique de Catherine Bonvalet (INED)*

SOMMAIRE

Préambule	Page 4
Problématique	Page 5
Quatre axes prioritaires de recherche	Page 9
Modalités de la consultation	Page 11
Annexes	Page 14

PREAMBULE

Le PUCA lance une consultation à caractère prospectif pour susciter des propositions de recherche sur le thème « Vieillissement de la population et habitat » afin de mobiliser la recherche et développer un socle de connaissances sur ce sujet peu étudié ; en effet, compte tenu des évolutions démographiques prévisibles, de l'enjeu que constitue le logement et son environnement pour les personnes âgées, de l'incertitude sur le maintien du niveau actuel des retraites, les questions relatives à l'habitat dans les différents contextes locaux vont se poser en des termes nouveaux. L'objectif de cette consultation est de produire des connaissances visant à mieux appréhender les besoins des personnes vieillissantes, leurs comportements et ceux des acteurs concernés ainsi qu'à éclairer l'action publique¹.

Le cahier des charges de cette consultation s'appuie sur les réflexions produites dans le séminaire exploratoire que le Puca a organisé en 2004-05 sur le thème « Patrimoine immobilier et retraites ». Ce séminaire a permis d'établir un état des lieux et d'engager une réflexion prospective en croisant différentes approches et disciplines : démographie, statistique, sociologie, économie, droit, et finance ; un cadrage statistique a été spécifiquement commandé à l'Insee sur les liens entre vieillissement et logement ; ont été pris en compte les aspects concernant le marché immobilier, la mobilité résidentielle et géographique des personnes de plus de 50 ans, les comportements patrimoniaux, les solidarités entre générations ainsi que les liens financiers entre l'immobilier et les retraites.

Sur la base des matériaux recueillis, une publication paraîtra en 2006 reprenant les axes thématiques ainsi qu'une synthèse déclinant les principaux points forts, les besoins de connaissance et les pistes de recherche à développer.

¹ En parallèle, la Mission Recherche de la DREES (MIRE) lance un appel à projets le 29 mars 2006 sur le thème « Politiques sociales du logement et transformations démographiques et sociales » dont le dossier est disponible sur le site : www.sante.gouv.fr/htm/publication. Un des axes de cet appel à projets porte sur l'adaptation du logement au très grand âge et à la « chronicisation » de certaines pathologies lourdes ou à certains handicaps et ne sera donc pas pris en charge dans la consultation du PUCA.

PROBLEMATIQUE

Le contexte socio-démographique

La population de la France va vieillir très sensiblement au cours des prochaines décennies. Entre 2000 et 2050, selon les projections de population de l'Insee, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus devrait doubler. L'effectif des tranches d'âge les plus élevées devrait augmenter de façon plus spectaculaire encore : le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus pourrait être multiplié par trois et celui des 85 ans et plus, vraisemblablement concernés par la dépendance ou du moins par une perte d'autonomie, pourrait être multiplié par quatre (1.3 million en 2000 et 4.8 millions en 2050). La part des 60 ans et plus dans la population, égale à un cinquième en 2000 va donc s'accroître fortement et pourrait dépasser un tiers à l'horizon de la projection. L'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes en 2040 pourrait atteindre 1.2 million, soit une hausse de 43%.

Ces évolutions découlent, pour l'essentiel, de la structure actuelle de la pyramide des âges : c'est en effet l'entrée des générations nombreuses du baby-boom dans le 3^{ème} et 4^{ème} âge qui en est la cause principale. S'y ajoute le fait que la durée de la vie s'est considérablement accrue au cours des soixante dernières années et qu'elle continue d'augmenter. Le phénomène est donc inéluctable et son amplitude ne serait que faiblement affectée par l'augmentation de la fécondité ou par un ralentissement des gains de l'espérance de vie.

Situation inédite dans l'histoire, cette évolution sans précédent se traduira par une coexistence de deux générations de retraités dans une même famille, les personnes de 60-70 ans et leurs parents âgés de 80 à plus de 90 ans.

Les comportements résidentiels des retraités

Le passage à la retraite ne se traduit pas par une mobilité résidentielle significative des ménages concernés. Les personnes de plus de 60 ans déménagent moins que le reste de la population (9,75 % contre 32% en moyenne) et quand elles bougent, elles restent globalement dans les mêmes statuts d'occupation, propriété, locatif privé, locatif social. Toutefois, elles sont légèrement plus mobiles aux alentours de l'âge de la retraite et à nouveau au-delà de 84 ans (enquête Logement de l'Insee 2002) ; ces deux mouvements correspondent en fait à deux types de mobilité des personnes de plus de 60 ans : la première que l'on peut qualifier de mobilité de confort concerne les jeunes retraités, « les seniors mobiles » jusqu'à 70 ans qui désirent adapter leur logement et leur environnement à leur nouvelle situation. Ils privilégient la propriété en maison individuelle dans un contexte de poursuite de la vie en couple. Cette mobilité s'accompagne souvent d'un mouvement géographique allant des grandes villes vers de petites villes ou des communes rurales. La seconde mobilité est liée à divers ajustements : l'avancée en âge, la solitude suite au décès du conjoint, l'apparition d'un handicap ou encore à la perte progressive d'autonomie. Ces personnes plus âgées se dirigent nettement plus vers l'habitat collectif en location, notamment le locatif social² et profitent de ce changement de logement pour choisir une localisation proche des centres urbains et réduire leur espace. Ce clivage est accentué par le revenu puisque les ménages qui vont vers la propriété ont, quel que soit leur point de départ, un revenu

² Les statistiques de l'Insee englobent dans cette catégorie les foyers pour personnes âgées.

annuel moyen supérieur à 30 000 €, soit supérieur de près des 2/3 à celui des ménages dont la mobilité les a conduit vers la location.

La mobilité apparaît ainsi comme un ajustement à plusieurs événements ou préférences : à une demande de changement de cadre de vie, à la baisse des revenus, à l'inadaptation du logement en cas de handicap, à l'inadéquation de la taille du logement et/ou de sa localisation. Mais si les personnes âgées déménagent moins que le reste de la population, n'étant plus contraints par leur travail, elles peuvent envisager la mobilité sous différentes formes, comme celle de la double résidence. On pourrait ainsi voir se développer dans l'avenir des phénomènes de multi-localité et de circulation résidentielle pour une partie des personnes retraitées, des Français ou des immigrés.

En effet, la mobilité des immigrés doit aussi être prise en compte. Si l'on connaît bien les jeunes immigrés, leur famille et leurs conditions de logement, on sait très peu de choses sur les immigrés vieillissants. Or, c'est une question majeure pour les années à venir. Les travaux du séminaire ont mis en évidence l'hétérogénéité de cette population. Les lacunes en ce domaine commencent à être comblées avec la réalisation d'enquêtes spécifiques.

Par ailleurs, on constate un accroissement des migrants étrangers en France (en particulier d'Europe du Nord), notamment dans certaines régions de bord littoral ou attractives. Des analyses devraient permettre de mieux saisir leurs comportements résidentiels et leur rôle sur les marchés locaux du logement.

Les personnes vieillissantes, qu'elles soient françaises ou étrangères semblent ainsi jouer un rôle croissant sur le marché du logement. Notamment les seniors de 65 à 70 ans, demandeurs de produits banalisés avec services.

Les comportements patrimoniaux des retraités

Les retraités d'aujourd'hui sont en moyenne relativement aisés puisqu'ils possèdent un pouvoir d'achat d'un niveau voisin de celui des actifs, ont profité des trente glorieuses pour améliorer leur situation résidentielle et devenir majoritairement propriétaires. Toutefois, ce constat cache une disparité de situations. Selon l'enquête logement de l'Insee de 2002, les personnes âgées sont massivement propriétaires : 73% des ménages retraités sont propriétaires de leur résidence principale et 76% sont propriétaires d'au moins un logement, la résidence principale, la résidence secondaire, un logement mis en location, ou encore un logement vacant ; avec toutefois des différences selon la génération, la localisation et la catégorie professionnelle. Les retraités les plus riches possèdent en effet un patrimoine immobilier moyen d'une valeur quatre fois supérieure à celui des retraités les plus modestes, ce qui souligne les inégalités de patrimoine entre les propriétaires immobiliers (enquête Patrimoine 98 de l'Insee).

Dans l'ensemble, les retraités disposent d'une autonomie résidentielle et occupent pour une grande partie d'entre eux de grands logements, contrairement aux générations qui les ont devancées, parfois contraints d'héberger un parent âgé, le plus souvent, la mère ou la belle-mère. Mais à niveau de patrimoine égal, les générations nées avant 1930 sont plus souvent propriétaires que celles d'après guerre (1940-1960).

Par ailleurs, on observe qu'en fin de cycle de vie certains ménages âgés se dessaisissent de leur biens immobiliers : les enquêtes (Actifs financiers de l'Insee de 1986 et 1992, Panel européen 1994-2001) montrent que les propriétaires commencent à se séparer d'abord de leur résidence secondaire puis, une dizaine d'années plus tard, de leur

résidence principale par vente ou donation : pour la liquidation du logement principal (qui reste d'un niveau modeste, moins de 10 % des ménages concernés), la donation constitue la principale motivation, suivie par les besoins de liquidités. En cas de transmissions des biens aux enfants, les parents se réservent l'usufruit 8 fois sur 10, ce qui permet de continuer d'occuper le logement.

Outre le fait qu'ils sont massivement propriétaires, les retraités contribuent aussi à l'offre de logements ; vendeurs de logements familiaux, ils sont aussi bailleurs et participent ainsi de façon importante à l'offre locative privée. Selon les analyses disponibles sur les propriétaires bailleurs, près d'un bailleur sur deux est âgé de plus de 60 ans.

La prise en compte de l'habitat des personnes vieillissantes par les acteurs

Ce contexte de vieillissement massif de la population dès les prochaines années appelle le développement des solidarités familiales et publiques. Dans le domaine des solidarités familiales, le rôle de la famille dans le soutien aux personnes âgées d'une part, et dans l'aide financière au logement de leurs descendants d'autre part, n'est plus à démontrer mais les recherches sur le sujet ont montré que ces aides avaient des limites et qu'elles avaient tendance à renforcer les inégalités sociales. Par ailleurs, il n'est pas sûr que cette solidarité perdure avec les futurs retraités baby-boomers, jeunes grands-parents ayant une forte probabilité d'avoir au moins un parent vivant très âgé. Et cela dans un contexte d'accroissement des coûts des services à la personne, ce qui pose la question du recours à la solidarité publique, notamment pour ne pas accentuer les inégalités entre les situations.

Les acteurs oeuvrant dans le champ du vieillissement, élus, professionnels, associations n'ont pas attendu l'annonce de ce choc démographique pour agir dans différentes directions déjà depuis plusieurs années dans le domaine du logement et développer des expériences innovantes. Mais ce nouveau contexte constitue un véritable défi pour les politiques publiques, selon les spécificités des territoires ; en milieu urbain, par exemple, les ménages âgés vivant en immeuble collectif privé ou public souhaitent bénéficier de certains services à l'habitat, à la personne et de proximité ; se manifestent d'une part, une demande de présence humaine et de sécurité, avec une acception étendue du gardiennage, au niveau des immeubles mais aussi de leurs abords, et d'autre part celle de l'accessibilité de l'immeuble et des espaces urbains. La question se pose différemment dans le péri-urbain ou en milieu rural. Toutefois, la demande unanime des personnes âgées est de pouvoir être maintenues le plus longtemps possible dans leur logement et dans leur quartier. Ces besoins, qui vont s'accroître dans les prochaines années et qui sont hétérogènes, nécessitent d'apporter des réponses fines de la part des professionnels et des pouvoirs publics, d'associer interventions sur le logement et développement élargi des services ; mais il s'agira aussi de favoriser la mobilité des personnes vieillissantes en respectant leurs désirs, d'être en mesure d'anticiper la demande tout en répondant aussi aux besoins des autres habitants.

Une autre demande forte, celle de l'adaptation du logement au vieillissement, constitue un véritable enjeu pour les acteurs du parc privé comme du parc social. Cette question est particulièrement prégnante dans le secteur locatif social où 25 % des locataires ont plus de 60 ans et 10 % plus de 75 ans, sans compter le vieillissement sur place des plus de 50 ans et l'accueil de nouvelles personnes âgées. Ce constat met en lumière la nécessité, en particulier pour les bailleurs sociaux, de resituer la problématique du

vieillesse dans le champ de leurs stratégies patrimoniales et de prendre en compte finement les besoins des personnes au fur et à mesure de leur avancée en âge, sans pour autant les regrouper et spécialiser les immeubles. Ces stratégies devraient trouver leur place dans les politiques locales de l'habitat.

En conclusion, trois incertitudes et un défi pour les années à venir

Trois incertitudes vont peser sur les comportements des personnes avançant en âge :

1. En fonction de l'évolution économique, de l'incertitude concernant le maintien du niveau actuel des retraites, les personnes âgées pourront-ils garder leurs modes de vie ? Si justifiés soient-ils, leurs désirs de mobilité pourraient être freinés par les coûts de déménagements qui s'élèvent avec l'âge (coûts financiers et coûts psychologiques). Par ailleurs, alors qu'on observe que le logement est un élément central dans les transferts intergénérationnels³, les ménages propriétaires, même s'ils sont attachés à l'héritage, pourraient être conduits à faire de nouveaux arbitrages entre la transmission en fin de vie de leur logement et sa vente pour assurer leurs vieux jours.

2. Les futurs retraités (les premières générations du baby-boom) qui ont connu les changements socio-démographiques auront-ils les mêmes comportements au moment de la retraite ? En effet, les prochaines générations de retraités seront probablement très hétérogènes : certains auront cumulé de nombreux atouts pendant leur vie active sur le plan du patrimoine immobilier, de la situation familiale et professionnelle, d'autres auront connu des parcours plus complexes notamment avec la montée du chômage, de l'instabilité familiale, de la précarité et des tensions sur les marchés immobiliers. Et il n'est pas exclu que l'on assiste dans le futur à une augmentation de la pauvreté parmi les personnes âgées.

3. Avec l'augmentation de l'espérance de vie aux âges élevés, se posent les questions du logement en fin de vie et de la gestion du patrimoine des personnes très âgées. Des incertitudes subsistent aussi sur leur capacité à entretenir leur bien, notamment pour les personnes les plus modestes.

Un défi pour les politiques publiques :

Un des défis des années à venir sera de répondre aux besoins diversifiés des personnes âgées, ce qui nécessite le développement de nouvelles politiques publiques du vieillissement et leur intégration dans les politiques locales de l'habitat. Un des enjeux est de mettre en œuvre des partenariats forts entre les acteurs concernés par le secteur du logement et celui du vieillissement au niveau territorial le plus pertinent, dans un souci de démarche globale, pour dépasser les logiques sectorielles. Ce qui implique, par exemple pour les collectivités territoriales, de penser la question de l'habitat des personnes vieillissantes en relation avec celle des autres habitants pour améliorer « le vivre ensemble ».

³ Selon l'enquête Actifs Financiers 1992 de l'INSEE, les donations et héritages sont destinés en priorité aux acquisitions immobilières. Selon la dernière enquête de la Direction Générale des Impôts (2000), le logement représente 44% des actifs nets de succession.

QUATRE AXES PRIORITAIRES DE RECHERCHE

• La mobilité résidentielle des retraités

- Quels pourraient être les comportements des ménages après la retraite ? Sédentarité, déménagement intra-urbain, migration définitive (France, étranger) ou double résidence ?
- Il serait intéressant d'analyser les systèmes résidentiels des retraités (par exemple franciliens, étrangers, immigrés, ...). En particulier, quels sont les comportements des étrangers et immigrés âgés : retour au pays d'origine ou vieillissement sur place ?
- Les ménages pourront-ils développer longtemps les pratiques de double résidence et combien de temps après la retraite ?
- Comment le niveau de revenus et le statut d'occupation du logement (propriétaires, locataires du parc privé ou du parc social) jouent-ils sur les comportements résidentiels ? Quels choix résidentiels peuvent effectuer les locataires âgés du parc privé qui souhaitent déménager ou sont contraints de le faire en raison du coût des loyers (vers un logement de plus petite taille, un logement-foyer...) ?
Quels choix résidentiels restent-ils aux personnes âgées aux faibles ou très faibles revenus ?
- Y-a-t-il une demande de logement social de la part de personnes vieillissantes ?
- Une partie de la population vieillira sur place mais les conditions seront différentes selon les contextes locaux. Comment se pose la question du vieillissement en milieu péri-urbain ou rural, notamment au grand âge ?
- Quelles conséquences les événements de la vie (divorce, veuvage, handicap, perte d'autonomie..) peuvent-ils avoir sur le comportement résidentiel des personnes âgées (déménagements, entrée en institution etc.) ?
- Les premières générations du baby-boom initieront-elles de nouveaux comportements ?

• Le rôle croissant des retraités sur le marché du logement

- Le rôle des retraités (vendeurs, acheteurs) sur le marché du logement devra faire l'objet d'observations et d'analyses, notamment dans les centre villes mais aussi dans des régions de migration. Quels impacts ce rôle peut-il avoir sur les prix fonciers et immobiliers ? Par exemple, ce phénomène induit-il une concurrence entre les jeunes et les retraités voulant s'installer en centre ville ?
- Quel est le rôle des retraités étrangers (notamment ceux des pays d'Europe du nord) sur les marchés locaux de l'habitat ?

- **Les comportements patrimoniaux des ménages âgés et de leur famille**

- Au moment de la cessation d'activité, les futurs retraités ont-ils anticipé la baisse de leurs revenus ? Observe-t-on des comportements d'acquisition d'un bien immobilier pour faire face au risque vieillesse ?
- Avec l'avancée en âge, quels sont ou vont être les comportements patrimoniaux des propriétaires âgés ou très âgés : habiter le logement, le donner en location ? Quels sont et vont être leurs comportements en matière d'entretien du logement, notamment de la part de propriétaires-occupants ou bailleurs modestes et/ou isolés et en matière de gestion du logement ?
- En fin de cycle de vie, va-t-on assister à des changements de comportements en matière de vente de la résidence principale ou secondaire ou de leur mise en location, ainsi qu'en matière de donations ou de transmissions au sein des familles compte-tenu du coût du passage en institution et compte tenu de l'obligation alimentaire ?
Quelles stratégies les ménages mettent-ils en place pour éviter la vente de leur patrimoine ?
- Quel est l'impact de la législation et notamment des mesures récentes en matière de donations et successions sur le volume et la circulation des aides à l'immobilier au sein de la famille et entre générations ? En l'occurrence, le cas des familles recomposées serait à prendre en compte.
- Par ailleurs, à la suite de la réforme récente du droit des sûretés et de l'introduction en droit français du prêt viager hypothécaire, va-t-on assister au développement de cette formule, compte tenu du nombre important de propriétaires âgés ?⁴

- **La prise en compte de l'habitat des personnes vieillissantes par les acteurs**

- Il apparaît nécessaire d'anticiper et de mieux connaître de manière fine les demandes des personnes âgées en matière d'habitat dans les différents contextes locaux, urbain, péri-urbain ou rural, en les resituant dans une approche globale de leurs besoins. Comment les acteurs prennent-ils en compte la demande forte de maintien au domicile de la population âgée et notamment modeste, à un coût accessible ? Comment envisagent-ils d'adapter le logement à la diminution des capacités des personnes âgées ?
- Comment concilier les besoins en matière d'habitat des personnes âgées avec ceux des autres habitants ?

⁴ Le prêt viager hypothécaire est défini comme un contrat par lequel un établissement de crédit ou un établissement financier consent à une personne physique un prêt sous forme d'un capital ou de versements périodiques, garanti par une hypothèque constituée sur un bien immobilier de l'emprunteur à usage exclusif d'habitation et dont le remboursement – principal et intérêts – ne peut être exigé qu'au décès de l'emprunteur ou bien lors de la cession ou du démembrement de la propriété de l'immeuble hypothéqué (JO n°71 du 24 mars 2006, rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n°2006-346 du 23 mars 2006 relative aux sûretés, titre2, article L.314-1).

- Quelles réponses innovantes à apporter ? dans le développement des services à la personne et à l'habitat et dans celui des services de proximité ? dans le développement de structures d'accueil ? dans les politiques de déplacement et d'accessibilité des lieux publics ?
- Quels nouveaux partenariats entre les acteurs du champ de la vieillesse et celui de l'habitat au niveau des territoires ?
- Quelles politiques publiques à mettre en œuvre face à ces nouveaux enjeux ?

MODALITES DE LA CONSULTATION

CHAMP DE LA CONSULTATION

- Cette consultation comporte un caractère prospectif.
- Sont attendues des recherches ou des recherches-actions⁵, ainsi que différentes approches quantitatives, qualitatives, longitudinales et transversales.
- Des comparaisons internationales sont bienvenues pour permettre de mettre en perspective le contexte français.
- Le champ « Vieillissement de la population et habitat » étant très vaste, la consultation s'est résolument limitée à des thèmes jugés majeurs. Sont exclus de la consultation les thèmes concernant l'adaptation du logement au très grand âge (pris en charge par la MIRE voir page 4) ainsi que ceux relatifs aux hébergements institutionnels (foyers-logements, EHPAD, Résidences services, maisons de retraites, etc.) à l'exception de la question du passage du domicile vers ces établissements et notamment celle de l'entrée en institution, qui pourra faire l'objet de propositions.

Par ailleurs le thème de l'accès des personnes âgées à la vie urbaine et aux services urbains pourra faire l'objet de propositions, à condition d'être lié à la question du maintien au domicile.

COMPOSITION ET SELECTION DES ÉQUIPES

- **Composition des équipes**

Les équipes peuvent privilégier un ou plusieurs axes de recherche en fonction de leurs compétences. Elles devront construire une problématique reliant vieillissement et habitat

⁵ Des associations entre chercheurs et acteurs sont souhaitées, à condition d'éclairer un thème de la consultation.

en reformulant les questions posées, en s'appuyant sur les hypothèses de leur choix et en faisant appel à diverses disciplines : sociologie, démographie, géographie, l'économie, statistique, droit, sciences politiques, psychologie, urbanisme, architecture, gérontologie....

La constitution d'équipes pluri-disciplinaires est particulièrement souhaitée.

Les équipes étrangères devront obligatoirement rédiger leur recherche en français.

- **Critères de sélection**

Un jury de sélection regroupant des scientifiques, des responsables des administrations et des professionnels concernés sera constitué.

Il évaluera les propositions sur la base des critères scientifiques suivants :

- la qualité de la problématique par rapport à l'objectif de la consultation et la justification du projet proposé ; une attention particulière sera portée sur l'adéquation des projets aux questions posées dans la consultation.
Les populations âgées étant très hétérogènes, on attend de la part des chercheurs une rigueur dans les catégories utilisées et une justification des définitions en fonction de la problématique.
- la qualité et la rigueur de la méthode proposée, celle-ci étant souvent un point faible des projets.
- la compétence de l'équipe et sa complémentarité.
- la disponibilité des membres de l'équipe et l'adéquation des moyens aux objectifs.
- la nature des résultats escomptés.

Les équipes seront informées individuellement des résultats de la consultation.

PILOTAGE ET VALORISATION

Les travaux de recherche porteront sur une durée maximum de 24 mois sauf justification majeure.

Un séminaire de suivi et de valorisation sera organisé afin de favoriser les échanges entre les équipes retenues et de dialoguer avec d'autres chercheurs et professionnels.

Les équipes s'engagent à participer à des réunions (quatre à cinq séances) qui se tiendront en général à Paris (prévoir le financement dans le budget) et au colloque de valorisation du programme.

MODALITES DE RÉPONSE

Les propositions de recherche doivent être présentées selon le modèle prescrit en annexe ci-dessous et parvenir obligatoirement à l'attention de Maria-Gabriela GRAY

Le 31 mai 2006 avant 16 heures

- en document papier recto-verso, en 7 exemplaires, sans couverture cartonnée ou plastique + 1 exemplaire reproductible (non agrafé) au :

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE

Grande Arche de la Défense – Paroi Sud

92055 La Défense Cedex

à l'attention de Maria-Gabriela GRAY, 6^{ème} étage pièce 6.56

- et en version électronique (mél : maria-gabriela.gray@equipement.gouv.fr)

Responsables du programme

Francine BENGUIGUI : tél. 01.40. 81. 24. 77

Mél : francine.benguigui@equipement.gouv.fr

Mai HUYNH : tél. 01.40. 81.18.20

Mél : mai.huynh@equipement.gouv.fr

Secrétariat

Maria-Gabriela GRAY tél. 01. 40. 81. 63. 86 fax : 01. 40. 81. 63. 78

Mél : maria-gabriela.gray@equipement.gouv.fr

- Le texte de cette consultation est disponible sur le site du PUCA. :

www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca

Calendrier

Lancement de la consultation : **30 mars 2006**

Limite de dépôt des propositions : **31 mai 2006 avant 16 heures**

Sélection des propositions par le jury scientifique : **le 29 juin 2006**

ANNEXES

ANNEXE 1

Modèle de présentation d'une proposition de recherche

TROIS DOCUMENTS DOIVENT ETRE FOURNIS :

1. Récapitulatif de la proposition (sur papier à en-tête du pétitionnaire)

Titre de la proposition : (rappeler en titre « Réponse à la consultation de recherche Vieillissement de la population et Habitat »).

Axe(s) de la consultation

Responsable scientifique (nom, prénom, titre, fonction, organisme, adresse, téléphone, télécopie, méI)

Composition de l'équipe scientifique (chercheurs, organismes)

Partenariat envisagé avec des administrations, collectivités locales ou des professionnels.

Articulation avec d'autres programmes de recherche nationaux ou étrangers : collaboration avec des équipes étrangères et/ou partenariat avec des acteurs locaux ou étrangers (sur ces mêmes thèmes)

Budget prévisionnel total (T.T.C.), sans arrondir

Participation demandée (s'il s'agit d'une subvention) (T.T.C.)

Organisme(s) cofinanceur(s), s'il y a lieu

Organisme gestionnaire des crédits

Durée (24 mois maximum)

Résumé de la proposition (1 page maximum) : préciser les objectifs, les méthodes et les résultats attendus

2. Descriptif de la proposition (12 pages maximum)

Exposé de la proposition

Question(s) de recherche traitée(s), hypothèse(s) et résultats attendus

Justification du projet au regard de la consultation

Méthodologie et principales étapes de la recherche (calendrier à fournir)

Références bibliographiques essentielles sur la (les) question(s) traitée(s)

Références bibliographiques des membres de l'équipe

Équipe(s) mobilisée(s)

- Composition, temps affecté à la recherche et responsabilité de chaque membre de l'équipe et de chaque partenaire (joindre un CV résumé en 1 page maximum des principaux membres et partenaires ainsi qu'une présentation synthétique du laboratoire coordonnateur de la recherche).
- Participation effective ou prévue à d'autres programmes de recherche nationaux et/ou étrangers (sur ces mêmes thèmes).
- Partenariat envisagé avec des administrations, collectivités locales ou des professionnels.

Budget prévisionnel détaillé (et justification des demandes financières) :

3. Fiche de renseignements administratifs

Référence de la consultation de recherche : Vieillessement de la population et habitat

Intitulé du projet :

Désignation de l'organisme contractant :

Raison sociale ou dénomination sociale

Adresse complète postale et électronique, numéro de téléphone et de télécopie

Forme juridique et N° SIRET, Statuts

Prénom, nom, fonction de ou des personnes ayant qualité pour engager l'organisme en matière de contrat.

Désignation de la personne responsable scientifique du projet :

Prénom et nom, titre et fonctions

Organisme, laboratoire

Adresse complète postale et électronique, numéro de téléphone et de télécopie

Coût prévisionnel des travaux : montant H.T, TVA et T.T.C. sans arrondi :

Montant du financement demandé T.T.C. :

Durée de la recherche en mois :

ANNEXE 2

Afin de faciliter les démarches d'engagement des projets retenus par le jury nous vous remercions de préparer les éléments nécessaires à chaque dossier : RIB, Kbis ou n° URSAAF, et copie des statuts de l'organisme,

Et de rédiger le devis selon le modèle ci-après :

Papier à en-tête

TITRE DU PROJET DE RECHERCHE
NOM DU RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

DEVIS ESTIMATIF DE L'OPÉRATION

1- SALAIRES, CHARGES SOCIALES INCLUSES

[TAUX HORAIRE OU MENSUEL (EN EUROS) X NOMBRE D'HEURES OU DE MOIS] = €

2- VACATIONS, CHARGES SOCIALES INCLUSES

[QUALIFICATION : TAUX HORAIRE (EN EUROS) X NOMBRE D'HEURES] = €

3- MISSIONS – LIEUX ET NOMBRE

[PRÉCISER LE TYPE DE MISSION : SEMINAIRES, ENTRETIENS...] = €

4- FOURNITURES, REPROGRAPHIE..... = €

5- FRAIS DE GESTION (%) = €

TOTAL H.T . = €

TVA 19,6% = €

TOTAL T.T.C. = €

LE PRESENT DEVIS EST CONFORME A LA COMPTABILITE DE MON ETABLISSEMENT

Nom et qualité du signataire

ANNEXE 3

Recherches et articles récents du PUCA sur le thème

Recherches :

- Vieillissement et logement : stratégies patrimoniales et résidentielles des retraités ; actes du séminaire « Patrimoine immobilier et retraites » du PUCA, à paraître à la Documentation française, 2006
- Serge CLÉMENT, Christine ROLLAND, Christine THOER-FABRE : Usages, normes, autonomie : analyse critique de la bibliographie concernant le vieillissement de la population, février 2005
- CERPE, Christine DOURLENS, Pierre VIDAL-NAQUET (DIR), Groupe d'études de démographie appliquée (Louvain), Centre d'Estudis Demogràfics (Barcelone), Institute of Urban Planning (Nottingham) : les conséquences urbaines du vieillissement de la population en Belgique, France, Espagne, Grande-Bretagne, octobre 2005
- Jim OGG, THE YOUNG FOUNDATION et Catherine BONVALET, INED : le passage à la retraite des baby-boomers : comportements résidentiels au regard des solidarités familiales - une comparaison prospective européenne (en cours)
- Alice ROUYER, CIRUS-CIEU, Serge CLEMENT CIRUS-CIEU /INSERM : Droit de cité des personnes âgées et aménagement de l'espace public en ville, représentations, modalités d'action et expériences urbaines en Europe (en cours)
- Nicole KERHUEL, GERU : Vieillissement et habitat. Recherche comparée sur les politiques de l'habitat en direction des personnes vieillissantes et en perte d'autonomie, 2001

Article :

- Dossier « Vieillissement de la population et habitat » in Premier Plan, journal d'informations du PUCA n°10, janvier- avril 2006